

# Chapitre 1 : Introduction à la notion de l'environnement

## Définitions de l'environnement

### A. Définition générale

Qu'est-ce que l'environnement ?

L'environnement se définit selon les approches comme :

1- l'ensemble des éléments, naturels ou artificiels, qui entourent un système défini, que ce soit un individu, une espèce, une entité spatiale, un site de production... ;

2- l'ensemble des échanges (prélèvements, rejets, ...) entre un anthroposystème (*de l'anthropologie : sciences de l'homme*) et les écosystèmes (*écologie : protection de l'environnement, mode de vie et relation des êtres vivants*) du milieu considéré ;

3- l'ensemble des éléments objectifs et subjectifs qui constituent le cadre de vie d'un système défini (individu, espèce...)

Il apparaît nettement que l'environnement :

rassemble une multitude de **thèmes** (eau, air, sols, déchets, milieux naturels, paysage, bruit, énergie, aménagement de l'espace, sécurité...),

concernant de nombreux **secteurs** (industrie, agriculture, collectivités locales, santé publique)

et de multiples **niveaux d'interventions** (étude, conseil, expertise, contrôle, exploitation, ingénierie, maîtrise d'œuvre...).

### **B. Définition juridique**

1- Le Droit de l'environnement, selon les conventions internationales relatives à l'environnement, est un ensemble de **lois applicables à une obligation non contractuelle** résultant d'une atteinte à l'environnement.

Cela se définit ainsi :

2- Le droit de l'environnement regroupe les règles juridiques concernant la **compréhension**, l'**utilisation**, la **gestion**, et la **protection** de l'environnement, la prévention contre la lutte le développement de l'environnement sous toutes ses formes - **terrestres, aquatiques et marines, naturelles et culturelles**, en particulier par la **pollution et l'indemnisation** (تعويضات) des victimes pour les préjudices (الأضرار) environnementaux.

-L'environnement qui fait l'objet de ces règles est l'ensemble des **formes du milieu physique**, qu'elles soient **terrestres, aquatiques et marines, naturelles et culturelles**.

-Les **sources** du droit de l'environnement sont **nationales, européennes ou internationales**.

-Le Droit de l'Environnement s'étend en particulier au droit de **la mer et de l'espace**.

## **Qu'est-ce que la gestion de l'environnement ?**

Les **missions** de gestion de l'environnement consistent à **identifier les besoins et contraintes de systèmes d'études déterminés** (usine, mairies, unités économiques...), à **chercher de nouvelles solutions** pour la gestion quotidienne de leur environnement, pris au sens large.

### **Cela implique de savoir :**

- identifier les aspects et impacts (effets directes ou indirectes) environnementaux liés à toute activité,
- analyser les exigences légales et autres se rapportant au site d'étude,
- aider à mettre en place puis à faire vivre des systèmes de management de l'environnement adaptés, simples ou plus élaborés, permettant de pallier ces impacts ou d'en limiter les effets, de réduire les émissions (production) polluantes dans les différents compartiments environnementaux (eau, air, bruit, déchets, aménagement...), d'optimiser les outils de production et leur rapport à l'environnement.

## **C. Bref historique :**

Le terme est utilisé en vieux français au 14<sup>ème</sup> siècle pour désigner un contour, une enceinte, les environs d'un lieu. Mais le souci de l'homme pour le monde qui l'entoure est très ancien. Dès l'Antiquité (العصور القديمة), l'homme a ressenti de façon très naturelle la nécessité de se repérer et de mieux connaître son environnement pour mieux le protéger. Il est alors synonyme de nature et désigne l'ensemble des conditions naturelles dans lesquelles les êtres vivants évoluent.

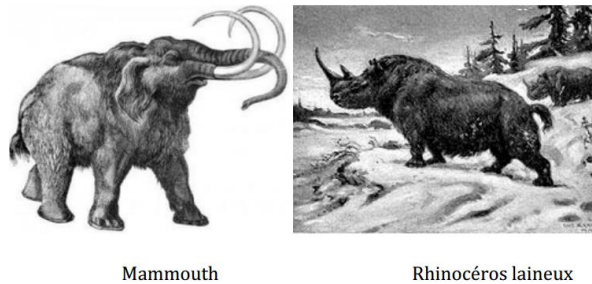
L'évolution de la notion d'environnement écologique est liée à celle des primates (القرود) et de l'apparition de l'espèce « Homo sapiens » ou l'homme moderne. La population des grands primates (gorilles, chimpanzés, orang-outang), occupant la terre il y a de cela 10 millions d'années, est constituée de 100.000 individus. C'étaient des êtres craintifs (الخوف), mal armés par la nature, plutôt décimés à des prédateurs qui se nourrissaient de plantes et de petites proies.

L'homme moderne a pu, en très peu de temps, transformer la biosphère. Grâce à ses capacités cérébrales permettant les apprentissages rapides, l'adaptation aux changements environnementaux ainsi que la transmission des connaissances, l'homme est arrivé, il y a 100 mille ans, à maîtriser le feu, se chauffer, s'éclairer, éloigner ses prédateurs et à créer des groupes sociaux. Ces actions ont permis d'augmenter sa durée de vie et d'assurer son expansion démographique.

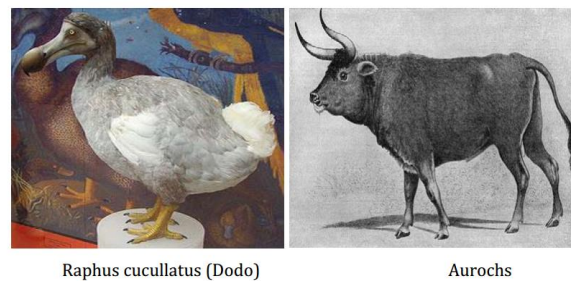
## **D. Comment l'homme a modifié son environnement ?**

Après avoir connu le feu, les hommes ont commencé à modifier leur environnement et ce, en favorisant la production de certains végétaux utiles, en exterminant les animaux venimeux (toxique) et dangereux et en allumant des incendies pour défricher et ouvrir des espaces. Nous pouvons citer à titre d'exemple, les aborigènes (peuple d'Australie) qui ont supprimé une grande partie de la forêt causant ainsi la raréfaction

(diminution) de certaines espèces animales et végétales. L'Homo sapiens a été aussi accusé de l'extinction de la mégafaune (grand animaux): (mammouth, rhinocéros laineux et autres grands animaux. D'autres facteurs climatiques et catastrophes naturelles ont contribué à la raréfaction de ces espèces comme les périodes de glaciations (التجلد) successives.



**Figure 1. Animaux éliminés pendant la période de glaciation**



**Figure 2. Certains animaux totalement éliminés par la chasse au 17ème siècle**

### **E. La démographie, bouc émissaire**

Après une longue période de faible croissance démographique, la population humaine a connu un essor considérable au 19<sup>ème</sup> et au 20<sup>ème</sup> siècle. On estime qu'elle devrait plafonner à la fin à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle aux alentours de 10 milliards d'individus.

Une question se pose :

***La croissance démographique serait-elle responsable de la pauvreté, de l'instabilité sociale, des crises écologiques, etc. ?***